



**CENTRE D'ÉTUDES
JACQUES GEORGIN**

Le Centre d'Études Jacques Georgin est un centre d'éducation permanente reconnu par la Fédération Wallonie Bruxelles

ASBL Centre d'Études Jacques Georgin, 127, chaussée de Charleroi, 1060 Bruxelles

N° entreprise 0412.759.942.

RPM: Tribunal de l'entreprise francophone de Bruxelles.

BE30 7320 3232 6111

**Note d'analyse 8-2024,
de Christophe Verbist, directeur du Centre d'études Jacques Georgin.**

**La possibilité d'éducation à la prévention et la lutte contre la
maltraitance animale dans les référentiels scolaires**

La présente note d'analyse constitue la synthèse du colloque organisé par le Centre d'études Jacques Georgin et le groupe DÉFI au Parlement bruxellois le 31 janvier dernier.

Elle démontre l'intérêt conjoint que nous portons à la problématique du bien-être animal et son incidence croissante dans la sphère publique et privée de nos sociétés et la volonté de notre centre d'études de l'inscrire dans son action d'éducation permanente.

Introduction par Jonathan de PATOUL, député bruxellois.

Bienvenue au Parlement bruxellois.

J'ai le plaisir de vous accueillir aujourd'hui avec ma collègue, Joëlle Maison qui est députée bruxelloise mais également avec Christophe Verbist, qui est le directeur du Centre Jacques Georgin le centre d'études du parti DÉFI.

Je m'appelle Jonathan de Patoul, je suis député bruxellois depuis 2019, je suis également conseiller communal à Woluwe-Saint-Pierre et vétérinaire de formation. C'est donc tout naturellement que je me suis beaucoup intéressé à la question du bien-être animal au cours de cette législature, entre autres aussi avec Joëlle Maison, et aussi avec le Ministre Bernard

Clerfayt, chargé du Bien-être animal au sein du Gouvernement bruxellois, et qui nous fait l'honneur d'être parmi nous.

En ma qualité de vétérinaire, avoir pu disposer d'un contact direct avec le Ministre du bien-être animal, s'est révélé une expérience très enrichissante.

En guise d'introduction à cette soirée, permettez-moi de partager quelques extraits d'un article de Véronique Servais « *Quand l'animal humanise* » publié récemment dans la revue de l'Université de Liège.

Véronique Servais est une anthropologue de la communication. Elle a tenté de comprendre comment notre rencontre avec des animaux pouvait être un changement de soi au point d'être réellement transformatrice.

C'est une chercheuse qui a longtemps étudié la question et qui a fini par définir le terme de rencontre entre l'homme et l'animal; une rencontre capable de changer les gens mais qui, par exemple, dans le cadre d'un zoo, échoue en raison tout simplement du contexte du zoo lui-même.

J'ai trouvé cet article intéressant parce que dans les différentes conclusions qu'elle portait à ses recherches, il était évident que l'animal humanise mais pas n'importe comment.

Cela rejoint les réflexions plus politiques que Joëlle et moi nous posons, régulièrement, comme députés bruxellois, sur comment finalement favoriser un lien positif et respectueux entre l'homme et l'animal dans notre société.

Un élément clé pour nous est de pouvoir connaître les animaux, leurs besoins et de les respecter.

Lorsque j'interviens sur des questions de bien-être animal au Parlement, ce qui est fondamental pour moi, c'est de toujours se placer au niveau des besoins de l'animal. À cet égard, la question de l'intégration du bien-être animal à l'enseignement, par exemple, constitue un moyen évident pour que les enfants qui sont les futurs adultes de demain, acquièrent ce type de connaissance.

Quel est le rôle des enseignants, le rôle des vétérinaires, le rôle de la police ? C'est ce que nous allons tenter de voir ensemble;

Je remercie déjà nos trois invités pour leur présence et pour nous aider à explorer cette thématique.

Avant de céder la parole au Ministre du bien-être animal, Christophe Verbist du Centre d'études va vous proposer une brève intervention

Christophe Verbist, Directeur du centre d'études Jacques Georgin.

Le Centre d'Etudes Jacques Georgin a déjà eu l'occasion de participer, en collaboration avec le groupe Défi du Parlement Bruxellois, à deux colloques consacrés, consacrés à la question du bien-être animal.

Il y a maintenant 1 an et demi, un colloque était organisé le 11 octobre 2022 sur « la question de la place du chien en ville » et le 20 juin 2023 ici également dans ce Parlement , avec pour thème « la lutte contre la maltraitance animale ».

Je voudrais d'ailleurs profiter de cette occasion pour remercier le groupe DÉFI du Parlement Bruxellois pour cette fructueuse collaboration tout au long de cette législature car nous avons consacré pas moins d'une dizaine de colloques sur des thèmes aussi divers que l'énergie, la mobilité ou encore le logement et bien entendu le bien-être animal.

L'Union européenne a largement légiféré en la matière pour réglementer l'élevage, le transport, l'abattage et l'expérimentation animale afin de réduire les souffrances des animaux. Ceux-ci sont reconnus par l'Union Européenne comme des êtres sensibles dont le bien-être doit être protégé. Et certainement que notre Ministre Bernard Clerfayt en dira un mot dans son introduction après mon intervention.

Aujourd'hui, le droit permet d'atténuer la souffrance animale plutôt que de susciter à priori le bien-être réel mais, en tant que Centre d'Etudes, nous sommes convaincus que nous devons oeuvrer dans cette direction, à savoir que le droit deviendra pas à pas l'outil efficace pour améliorer le sort des animaux car aujourd'hui le bien-être animal est devenu désormais incontournable dans les thématiques publiques.

Ce soir, beaucoup plus en amont, nous allons parler prévention et apporter une réflexion sur «Comment peut être enseigné le lien entre l'homme et l'animal ?». De même qu'on pourrait se poser la question aujourd'hui «Comment enseigner l'environnement, le développement durable dans le cadre du dérèglement climatique dans les référentiels du futur tronc commun?». C'est une question centrée sur la prévention et l'éducation au lien entre l'homme et l'animal qui va faire l'objet de notre colloque de ce soir.

Je tiens à remercier nos intervenants et intervenantes d'ores et déjà. Et en guise conclusion de ce mot d'accueil, vous dire que comme à l'accoutumée, les actes du colloque seront publiés

sous forme de notes d'analyse du Centre d'Études Jacques Georgin dans un délai relativement court afin que vous puissiez bénéficier des transcriptions largement circonstanciées des intervenants et des débats qui s'ensuivront.

Bernard Clerfayt, Ministre du Bien-être animal Région Bruxelloise

Le bien-être animal est un superbe sujet. Moi, au départ, je suis économiste de formation, je m'y connais mieux en économie, en emploi. J'ai été bourgmestre, je connais les questions de sécurité, d'aménagement du territoire et, dans le portefeuille ministériel dont j'ai hérité, se trouvait également le bien-être animal qui est un sujet que je connaissais peu, dans lequel je m'étais peu investi avant, et sur ces quelques années, j'ai découvert une matière passionnante, beaucoup plus fondamentale qu'on le pense parce qu'elle nous ramène au rapport au vivant, aux autres êtres vivants et parce qu'il existe une conscience de plus en plus importante de ce concept nouveau de reconnaissance du droit des animaux et de leur réalité. C'est donc un secteur pour moi passionnant.

Et ce qui s'est avéré précieux c'est d'avoir à mes côtés, un vétérinaire pendant 5 ans qui peut me donner des conseils, m'éclairer sur une série de choses, m'inviter à des colloques pour m'exprimer sur la question.

Il n'y a aucun doute, aujourd'hui, tout le monde comprend les bienfaits que la présence d'un animal dans votre quotidien peut offrir, qu'il s'agisse de bienfaits en termes de santé mentale, de santé physique (peut-être plus pour un chien qu'on a à promener tandis que pour un hamster). Cela vous amène aussi à vous bouger et, surtout, des bienfaits en termes de bien-être social et d'interaction que l'on peut créer avec son animal ainsi qu'avec les autres.

Dès qu'il y a un animal, on est plus souvent dans l'interaction avec autrui. C'est un vecteur de communication, et cela a un impact sur le bien-être social aussi. Il existe, on le sait, un réel lien d'affection entre les humains et les animaux.

Ceci pose d'ailleurs la question de rappeler tous les défis lorsqu'on prend en charge un animal chez soi, car beaucoup de gens le font, pas toujours en bonne connaissance de cause, souvent en méconnaissant certaines caractéristiques propres de l'animal qu'ils prennent, et les obligations que l'on a l'égard de son animal, et en ne se référant pas assez souvent à son vétérinaire pour avoir les meilleurs conseils.

Les services d'inspection, quand on est amené parfois à faire des contrôles, des constats d'infraction, relèvent, dans la toute grande majorité des cas, d'une méconnaissance des conditions dans lesquelles doit vivre l'animal ainsi que du comportement approprié à adopter à l'égard de l'animal qu'ils ont choisi, qu'ils considèrent plutôt comme un objet vivant que

comme un être vivant qui a des besoins propres.

La question de l'éducation, c'est le thème d'aujourd'hui, la sensibilisation du bien être animal est fondamentale dans notre société.

Dans mon rôle ministériel, sans être une spécialiste du tout du secteur, j'écoute les experts et les amène dans le champ du politique afin de déterminer ce qui est possible de faire évoluer le cadre légal ou les moyens administratifs du service bien-être animal Bruxelles Environnement, ou le soutien que l'on peut, par des subsides ou autres, accorder à tel ou tel opérateur qui joue un rôle dans l'amélioration de la relation que nous avons avec les animaux et les animaux domestiques.

Il existe beaucoup d'activités celles héritées du passé et celles sur lesquelles on jette un nouveau regard dans lesquelles il y a une interaction avec les animaux. J'ai d'excellents souvenirs comme petit garçon, d'être monté sur un carrousel de petits poneys qui tournait en rond parce que tout le monde le faisait et dans toutes les foires où j'allais quand j'étais petit, ce manège existait et je tirais sur le veston de mes parents pour le faire.

Mais, aujourd'hui, on s'est rendu compte que ces pauvres poneys étaient enfermés sur un carrousel qui tournait en rond toute la journée avec des enfants plus excités les uns que les autres qui leur arrachaient les poils. On a fait justement supprimer et interdire ce genre d'activités parce qu'on a commencé à se rendre compte que ces poneys n'étaient tout simplement pas faits pour subir simplement le besoin que la société peut avoir d'utiliser les animaux, sans réfléchir aux conséquences sur la santé de l'animal.

Il y a d'autres activités ou d'autres interactions nouvelles qui se développent.

Par exemple, il est fait appel de plus en plus régulièrement maintenant à de la médiation avec des animaux pour toute une série d'interactions.

Nous connaissons l'hippothérapie ou le fait de nager avec les dauphins, notamment. Il y a quelques années, en ma qualité de bourgmestre de Schaerbeek, nous sommes allés au Canada avec la zone de police de Bruxelles Nord, et nous en sommes revenus avec une excellente idée : un chien est présent dans les services de police pour servir de soutien émotionnel et auquel on peut faire appel lorsqu'on est face à un enfant ou une personne qui a subi un traumatisme.

Ainsi, la personne ou l'enfant est mise en présence de ce chien qui a été éduqué à cette fin, qu'on on peut caresser, prendre dans les bras, simplement l'avoir à côté et à l'expérience, cela génère un impact gigantesque parce que cela calme et rassure, et donc crée les conditions d'un meilleur dialogue du policier ou de la policière qui est amené à recueillir auprès des

informations délicates après un traumatisme. Et cette idée est tellement chouette que notre zone de police maintenant prête son chien à la zone Montgomery, la ville de Bruxelles vient aussi d'avoir un chien émotionnel comme ça, donc il y a de nouvelles formes d'interaction avec les animaux mais qui sont pensées dans le contexte plus moderne où on tient compte évidemment du bien-être de l'animal et de l'homme dans l'interaction qu'ils ont ensemble.

L'intérêt croissant pour la question du bien-être animal n'est plus à démontrer. On avait fait un sondage en 2021, et obtenu 2.100 réponses dans le cadre de la campagne où l'on interrogeait les gens sur les principes à inscrire dans la législation pour mieux protéger les animaux » et nous avons rencontré un grand succès, témoignant d'une forte attente.

Cette enquête nous a soutenus dans la rédaction d'un nouveau code du bien-être animal qui est en fin de préparation ; celui-ci a été adopté en première lecture en Gouvernement après avoir recueilli l'avis de la Commission du bien-être animal ainsi que des avis multiples de la société civile; il est maintenant au Conseil d'Etat qui doit remettre un avis juridique que j'attends impatiemment. Je pourrai alors le passer pour une dernière fois au Gouvernement, et puis le déposer au Parlement, et j'ai le grand espoir de le faire voter encore dans les semaines qui viennent au Parlement avant la fin de la législature.

Par exemple, dans ce code, et pour rester dans le thème d'aujourd'hui, l'on tient compte du bien-être de l'animal dans les circonstances de séparation, de divorce. On développe une relation en couple, c'est le chien des deux conjoints.

Que fait-on en cas de divorce ? Il ne peut être question d'en décider comme on le fait avec une chaise ou comme on fait avec la bibliothèque, il faut prendre en considération le bien être animal et imaginer un peu plus de gardes partagées, un système qui tient compte du bien-être de l'animal, quel est celui des enfants, des amis, qui a la meilleure relation avec l'animal, qui sait mieux le prendre en charge.

J'ai aussi obtenu qu'on modifie un élément dans le Code du logement bruxellois et qu'il soit aussi indiqué qu'en matière de baux d'habitation, le principe selon lequel est interdit, sans le justifier, d'interdire la présence d'animaux dans les lieux.

Si un propriétaire veut interdire à son locataire d'avoir des animaux, il doit expliquer en quoi, dans l'appartement ou la maison qu'il met en location, en quoi un animal serait interdit et le justifier.

On renverse la charge de la preuve et la règle pour affirmer que le fait d'avoir un animal avec soi est la règle et l'exception est de justifier que tel type d'animaux ne peut pas convenir dans l'appartement pour des questions de bruit, de taille, etc.

Le grand changement dans le code consiste dans le fait d'y inscrire le principe de sentience. La sentience est la faculté d'éprouver subjectivement. La raison d'être de l'éthique animale la plus fréquemment invoquée est l'existence d'une sensibilité animale, c'est-à-dire d'une capacité de ressentir des expériences vécues, qu'elles soient plaisantes ou déplaisantes.

On soutient aussi les questions d'éducation, et l'asbl de Monsieur Ligny qui parlera tout à l'heure pour son programme de l'association *Des Pattes Et Des Classes - Projet Refuges Et Tableaux Noirs* qui est un travail de développement d'outils pédagogiques pour permettre aux enseignants de faire ce travail, de sensibilisation dans les écoles.

Chaque année, on soutient les communes avec un label qu'on appelle « Commune, amie des animaux » pour qu'elle puisse déployer sur le terrain local en relation avec les citoyens les actions qu'elle pense les plus appropriées pour faire ce travail d'éducation de sensibilisation, un article dans le journal communal, des séances d'info, enfin, un relai local.

Je crois que le besoin plus grand qu'exprime la société de tenir compte du bien-être animal, réclame qu'on fasse ce travail de sensibilisation, d'éducation, d'apprentissage et c'est certainement ce que vont évoquer et exprimer les experts que vous avez invités ce soir.

“Violence domestique et maltraitance animale: quelques pistes de travail”, par Mme **Bénédicte de Villers**, coordinatrice pédagogique du certificat universitaire “Médiation animale et Relations à la Nature” à l'Université de Liège.

Je vais vous parler du lien entre la violence domestique et la maltraitance animale.

J'ai un bagage de philosophe au départ et puis une formation en anthropologie, ce qui m'a permis de faire des allers-retours entre la théorie et le terrain.

C'est au départ d'une expérience de terrain vécue d'il y a plus d'une dizaine d'années lorsqu'on parlait de ce lien entre la violence domestique et la maltraitance animale, celui-ci était perçu avec pas mal de scepticisme et d'interrogation et de questionnement.

C'est une étude que m'avait commandé une fondation en France, la Fondation Adrienne et Pierre Sommer qui s'engage depuis plus de 50 ans pour le développement de la médiation animale par le financement à des initiatives de terrain, à la recherche, aux fermes pédagogiques, alors que dans le monde anglo-saxon, c'est une problématique sur laquelle on a déjà beaucoup travaillé, et qui est très documentée.

L'idée consistait à lancer effectivement à la fois une étude un peu théorique sur ce sujet-là et puis une enquête de terrain.

En examinant ces études scientifiques anglo-saxonnes, deux façons d'envisager le problème du lien entre la violence domestique et la maltraitance animale m'étaient apparues.

D'une part, il y avait une manière d'appréhender ce thème que j'ai proposé d'appeler «diachronique» et qui était une façon de se reporter au passé d'un certain nombre de grands criminels, et en se penchant sur leur enfance, l'on découvre souvent, des actes de maltraitance sur les animaux dans leurs parcours.

Dans ce cadre, émerge l'idée selon laquelle aurait une trajectoire selon laquelle au départ d'actes commis sur des animaux, on est en mesure de prédire des événements qui pourraient se passer au niveau des humains.

D'autre part, le lien peut être appréhendé sous un autre angle qui relève de la co-existence, à savoir comment ces deux types de violence pouvaient coexister dans des foyers, dans des maisons,

J'ai donc axé mon travail sous ce dernier angle et cela m'a conduit à mener cette enquête auprès d'un certain nombre de travailleurs et de travailleuses que j'ai énuméré, qui avaient en commun d'être au maximum dans la prévention des problèmes afin d'éviter leur judiciarisation, et le fait de professionnaliser au maximum les différents secteurs d'intervention qui étaient les leurs.

Que nous a révélé cette enquête ? La question du lien entre la violence domestique et maltraitance animale sur le terrain, interpelle beaucoup.

Au fur et à mesure que les entretiens se déroulaient, un certain temps s'avérait nécessaire pour vraiment creuser, interroger, aller finalement interroger les détails des situations, prendre le temps de descendre dans les couches un peu sensibles des situations dans lesquelles ils avaient été plongés pour finalement qu'émerge l'idée selon laquelle porter une attention au sort qui était réservé aux animaux pouvait permettre finalement d'avoir une représentation plus complexe de la situation dans laquelle pouvait être prise des humains, des humaines, des enfants, des femmes ou d'autres personnes du foyer.

Aujourd'hui, ce lien est plus évident : les personnes admettent plus facilement que les animaux domestiques qui vivent dans le foyer sont impliqués d'une façon ou d'une autre, concernés par la violence domestique.

Qu'entend-on par *violence*, par *maltraitance* et par *violence domestique* ?

Je puis vous mentionner les définitions de l'OMS mais il convient d'insister sur le fait que

dans ce “contenu” de la violence, réside l’idée que quelque chose est délibéré, qui relève de l’intention ainsi qu’un lien d’imputabilité entre ce qui est commis et les effets délétères que cela produit.

Dans la définition de la maltraitance infantile, la relation est inégale, incluant la notion de pouvoir. Et donc, effectivement, les milieux éducatifs, scolaires, familiaux, sont tous des milieux concernés. En parlant de violence domestique, on comprend un grand nombre d’êtres sensibles, de jeunes enfants, des personnes en situation de handicap en ce compris les animaux, tous les êtres qui vivent dans la maison peuvent être concernés par cela.

Penchons nous concrètement sur la manière dont les animaux peuvent être impliqués dans ce qu’on appelle fréquemment *le cycle de la violence conjugale* où effectivement les animaux peuvent être impliqués là-dedans, voire utilisés comme un moyen de pression, d’essayer d’exercer du contrôle ou de maîtriser le ou la partenaire ou même les enfants, et d’imposer le silence.

Les animaux sont malheureusement aussi parfois utilisés comme arme, comme moyen de vengeance ou de punition en exerçant le châtiment sur l’animal lui-même et parfois dans d’autres phases, le moment, par exemple, de réconciliation entre les partenaires, ce qu’il est parfois convenu d’appeler *la lune de miel*, et l’animal y est de nouveau inclus.

Il est important de rappeler que cette violence exercée à l’encontre des animaux n’est pas qu’une affaire d’individus, une affaire privée, de foyer, mais que les phénomènes de violence à l’égard des animaux s’inscrivent aussi dans notre contexte socioculturel, traversé par une tradition de penser et une manière de traiter la nature et les animaux, une tradition philosophique, pour considérer que l’humain est supérieur à bien des égards aux animaux.

Cette vision des relations aux animaux a toute une histoire, elle nous traverse, mais il faut en tenir compte pour se rendre compte quand même qu’il y a des dynamiques sous-jacentes.

Nous vivons aussi dans une société où les relations entre les personnes sont souvent empreintes d’inégalités, notamment les inégalités hommes-femmes et cela implique effectivement aussi d’envisager un certain nombre de rapports de pouvoir, voire de domination, en tous cas de positions distinctes et parfois rigides.

Ces positions impliquent de tenir son rôle, de sentir une certaine pression et cela peut être à l’origine de l’exercice d’une certaine violence notamment dans la sphère familiale.

Cette vision des relations aux animaux qui consiste à envisager la supériorité de l’humain sur les animaux, en disant par exemple que seul, l’humain a le langage, est capable de culture, théorie aujourd’hui tout à fait démontée par l’avancée de l’éthologie et d’autres sciences du vivant.

Cette théorie a également eu des répercussions sur la manière d'envisager les relations aux animaux domestiques de façon concrète et je pense notamment à ce qui perdure en matière de violence ordinaire dans l'éducation des animaux, l'éducation canine comme par exemple, le fait d'encore avoir recours à des méthodes coercitives, qui consistent à crier, secouer, gifler, frapper.

Tout cela a des conséquences avec la sphère du traumatisme, dont le traumatisme complexe. On parle de traumatisme complexe quand les violences sont répétées, durent dans le temps, qui s'inscrivent aussi dans des relations d'emprise.

Les animaux peuvent souffrir de traumatismes et de traumatismes complexes, des études le montrent, car le traumatisme modifie et altère les rapports que l'on peut avoir à soi, avec des impacts somatiques, ce qui empiète sur les relations à autrui.

La maltraitance animale est parfois exercée dans la sphère du foyer via des mécanismes de violence dans ce rapport inégalitaire entre parents et enfants, elle s'exerce aussi lorsque les enfants ont eux-mêmes une certaine violence.

La fin de mon propos consistera finalement à envisager différentes pistes de prévention.

Il convient tout d'abord de faire une distinction entre prévention primaire, secondaire et tertiaire.

Pour rappel, selon les définitions de l'OMS, en l'appliquant au cadre qui nous occupe:

On entend par prévention primaire l'ensemble des mesures visant à éviter ou réduire la survenue ou l'incidence des maltraitances: sont par conséquent pris en compte à ce stade de la prévention les conduites individuelles à risque, comme les risques en terme environnementaux et sociétaux mais également les facteurs consolidants et structurants tels que les compétences psychosociales.

La prévention secondaire consiste en une intervention qui cherche à diminuer la prévalence de cette maltraitance ou violence. Ainsi, ce stade de la prévention recouvre les actes destinés à agir au tout début de l'apparition du trouble ou de la pathologie afin de s'opposer à son évolution, ou encore pour faire disparaître les facteurs de risque.

La prévention tertiaire intervient quant à elle après la survenue de la maltraitance et tend à réduire les complications et les risques de rechute. Il s'agit d'amoindrir les effets et séquelles d'une pathologie ou de son traitement.

Les propos récoltés auprès d'acteurs et d'actrices de terrain, comme les assistants ou des assistantes sociales qui sont sur le terrain, témoignent d'une certaine forme d'impuissance et ces personnes se sentent vraiment démunies.

Fabrice Ligny va parler tout à l'heure de tout ce qui est possible de faire en matière d'éducation et de formation notamment dans les programmes scolaires, et cela renvoie effectivement à cette difficulté à percevoir les besoins des autres et la difficulté qu'il y a à répondre à ces besoins de façon appropriée, car les intervenants et intervenantes voient des choses qui peuvent concerner autant les humains que les animaux. Après, la difficulté, ça va être effectivement de voir quels sont les mandats des uns et des autres et de voir comment est-ce qu'on peut coordonner les actions des uns et des autres.

Je relate le récit d'une inspectrice de police aujourd'hui retraitée et qui a été une des premières déjà dans les années 80 dans la ville d'Hasselt, à faire des interventions dans le cadre qui fait l'objet de notre colloque de ce soir, à faire des auditions d'enfants, accompagnée de son chien pour écouter et recueillir les paroles de ces enfants.

Elle verbalise la difficulté qu'il y a à constater effectivement la façon dont les animaux sont considérés et mentionne le fait que s'agissant de prendre en charge une famille, des enfants, etc, qu'il faut aussi pouvoir dire ce qu'on va faire avec l'animal qui vit avec toi, auquel tu es attaché.

La question de la coordination des services est primordiale.

Des études prouvent que beaucoup de femmes, par exemple, retardent leur départ d'un foyer où règne la violence parce qu'elles ne savent pas le sort qui va être réservé à leurs animaux et que l'incompréhension et les malentendus entre, d'une part, les sociétés protectrices des animaux et, d'autre part, le monde social, sont palpables.

Les travailleurs sociaux font prévaloir le fait qu'il s'agit de s'occuper d'abord des humains et du côté des sociétés protectrices des animaux, est émis le principe selon lequel par exemple la maltraitance animale est plutôt l'apanage de milieux plutôt précarisés.

Par ailleurs, la question de la visibilité de la maltraitance animale chez les vétérinaires constitue une véritable interrogation, c'est-à-dire : est-ce que les animaux maltraités sont des animaux que l'on présente deux fois par an chez le vétérinaire pour sa vaccination?

Pour terminer cet exposé, et s'agissant de se reconstruire après les violences, il y a effectivement dans le cadre de cette prise en charge, ce nouveau secteur qui est celui de la médiation animale.

Celle-ci est constituée par un certain nombre de dispositifs soit éducatifs, soit à visée thérapeutique qui associent des animaux, ce sont des pratiques qui doivent se faire au bénéfice des humains et des animaux et ça, on tient beaucoup à cet ajout de préciser que pas au détriment des animaux. Par exemple, s'agissant du chien des voisins, de soutien émotionnel dont vous avez parlé tout à l'heure, de tenir compte du fait que ce n'est pas rien pour ces chiens de recevoir des paroles comme ça et que donc, il y a une certaine fatigue aussi et que il faut en tenir compte dans la journée et de l'organisation, la mise en place de ce type de dispositif.

Pour autant, la médiation animale qui est très en vogue maintenant, qui est un secteur qui cherche aussi à se professionnaliser, qui s'est doté d'une fédération, etc. Peut-être que par rapport ces questions-là, il ne faut pas pour autant envisager ça comme quelque chose qui interviendrait de façon un peu magique et qui pourrait répondre à toutes les questions. Parce que parfois les destructions ont été telles, les liens de confiance à autrui ont été à ce point malmenés que vraiment, ce sont des petits pas, de tous tous petits pas qui ne peuvent être envisagés que l'un après l'autre. Mais voilà, c'est vrai que parfois le détour d'une présence animale qui est une présence est parfois plus silencieuse C'est aussi parfois le biais dont une personne qui a été victime de violence peut avoir besoin pour pouvoir revenir après dans la sphère de l'intersubjectivité, de la sphère interhumaine et ça peut être effectivement à l'origine de très belles histoires.

C'était une façon d'introduire le sujet du lien entre la violence domestique et la maltraitance animale.

Une façon aussi peut-être pour finir sur une note positive de rappeler que ce n'est pas le seul lien dont on pourrait parler et qu'il y a aussi un lien qui est de plus en plus documenté scientifiquement entre la santé humaine et la santé des animaux. Et donc on peut envisager ça à un niveau local mais aussi à un niveau très global et planétaire. Et donc c'est aussi dire que le changement social, on peut l'envisager grâce à la mise en œuvre d'attitudes qui sont empreintes d'empathie, de compassion, de respect et que ça, ce sont aussi de beaux motifs d'espoir.

“L'école avec des enfants: intérêts et points d'attention“, par Madame Nadège Haulotte (hippotherapeute et également Coordinatrice de la Ferme d'Anjou à Woluwé-Saint-Pierre)

Je travaille en tant qu'hippotherapeute à la Jambette à Grez-Doiceau et j'assume actuellement le poste de coordination à la Ferme d'Anjou comme Jonathan vous l'a dit.

Je suis éducatrice spécialisée de formation et mon travail de fin d'études était déjà axé sur la communication entre la personne porteuse de polyhandicap et l'animal de la ferme, sujet assez avant-gardiste pour l'époque.

Nous sommes tous liés puisque nous sommes tous produits de la terre.

Je suis convaincue que l'éducation au bien-être animal comme au bien-être de chacun diminue les violences, qu'elles soient envers nos semblables ou envers les animaux.

J'en veux pour preuve le terrain : j'ai commencé à travailler en tant qu'étudiante en ferme d'animation, il y a vingt ans déjà. En ferme d'animation, on n'a que des écoles pour une journée voire pour plusieurs journées. Les animations communes à toutes les fermes, c'est la visite des animaux.

Lors des visites, on est vraiment en contact direct avec l'animal, on peut le toucher, on peut le voir, l'approcher, l'observer, comprendre un autre être vivant, différent de nous et qui communique différemment.

Évidemment, avant de pouvoir le toucher, il faut pouvoir l'observer, le comprendre et donc nous, les éducateurs et les animateurs de la ferme, sommes là pour cela.

Dans le cadre des séances d'hippothérapie par contre, il est courant de travailler grâce aux liens avec l'animal, l'expression de la violence vécue par un humain ou une humaine. En ferme d'animation, on propose déjà depuis longtemps de la prévention.

Il me semble donc évident que l'intégration de l'éducation au bien-être animal dans le référentiel scolaire aura des apports positifs pour prévenir la maltraitance et des abandons mais ce ne sera pas le seul point nécessaire.

Pourquoi à travers le parcours scolaire cet apprentissage et pas à la maison ?

Déjà par rapport au principe d'égalité, quand on sait qu'il n'y a seulement que 60% des foyers belges qui ont un animal domestique. Cela signifie que 40% n'ont pas de contact régulier avec les animaux. Et on sait que parmi 60% des foyers, il y a parfois de la maltraitance et bien souvent de la méconnaissance.

Il faut parfois voir au-delà du miroir: lorsqu'on voit sur une photo une petite fille et son chien et que l'on se dit sur le moment même mais si on dispose d'une d'information d'ordre éthologique qui pourrait être interprétée comme montrant le chien en situation d'inconfort peut-être parce qu'il fait chaud.

Prenons un lapin qui est en cage dans les maisons. On peut souvent se dire de le laisser

gambader toute la journée, ce qui est clairement de l'anthropomorphisme car en fait, le lapin a vraiment besoin d'un endroit où il peut aller se cacher, où il peut être en sécurité. Dans cette cage, non seulement et cela ne respecte pas son besoin qui est de pouvoir aller se cacher.

Ces méconnaissances peuvent être rapprochées de la violence éducative ordinaire. Les violences qui sont d'intensité différente, qui semblent communément admises car elles auraient des vertus éducatives- par exemple, pour les enfants, cela peut partir de la fessée en passant par le fait de confisquer l'objet transitionnel hyper important pour l'enfant, peuvent commencer à avoir un impact après deux ou trois fois.

C'est pareil pour les animaux, on peut être apparemment dans le lien mais le caractère répétitif peut poser problème.

Pourquoi à travers le parcours scolaire ? Parce que cela permet de disposer d'un tronc commun permettant à chacun d'avoir des bases requises pour échanger à ce sujet, car dans le cadre familial, peu de personnes sont formées à la gestion du bien-être animal.

Signalons également les différences de traitement des animaux en fonction des cultures aussi. Si un cadre légal est mis en place, nous avons le devoir aussi de donner de l'éducation et de permettre à ces gens de se former.

Les animaux domestiques ne représentent qu'une partie du règne animal. Nous avons en effet perdu 60% des animaux sauvages en 40 ans et la cause principale est l'activité humaine.

Dès lors, pour comprendre l'impact sur le règne animal de ce qu'on fait aujourd'hui, il faut être éduqué à l'empathie envers l'animal. Si le milieu scolaire l'apprend aux enfants, ceux-ci pourront amener l'information à la maison et ça, c'est le plus important. Ils vont rentrer à la maison, vont pouvoir communiquer avec leurs parents.

En général, lorsque l'on regarde qui demande un animal à la maison, souvent ce sont les enfants. Ils viennent avec cette demande, les parents acquiescent et puis après si l'enfant ne s'en occupe pas, ne doit-on pas se dire a-t-il été éduqué pour cela, sait-il seulement comment faire ?

Je viens d'évoquer le parcours scolaire mais parlons pratique. L'obligation scolaire nous permet d'avoir tous un dénominateur commun mais pour garder du sens au travers de l'apprentissage, il faut également prévoir de la pratique et du lien. L'empathie ne s'apprend pas sur une feuille de papier, elle s'apprend "sur le terrain", si j'ose dire.

Prenons par exemple une visite à la ferme, je prends cet exemple puisqu'il est d'ordre préventif.

On va apprendre à surmonter, à valoriser, à approcher, à sentir, à expérimenter, à observer, à adapter, à éprouver, à sensibiliser, bref, toutes ces petites choses qu'on va pouvoir tester sur terrain avec des animaux qui sont habitués, ce qui permet de pouvoir faire des essais et erreurs aussi.

Il convient également de profiter des avantages des sorties scolaires qui permettent aussi aux enfants et aux enseignants de se découvrir autrement et parce qu'il existe déjà des lieux et des personnes qui se sont questionnées sur le bien-être animal.

Aussi, pour éviter les problèmes de bien-être animal, dans les écoles, il faut éviter de faire des visites d'animaux dans les écoles ou que les écoles deviennent des fermes ou des lieux d'accueil d'animaux parce que cela peut donner des endroits pas du tout adaptés.

Pour éviter ce genre de souci, je trouve vraiment qu'il est important de travailler en collaboration entre les personnes de terrain et les personnes qui sont déjà formées et qui peuvent former et qui s'informent par rapport aux apports scientifiques.

Il est essentiel d'unir l'éducation formelle, informelle et non formelle, apprendre avec le cœur, avec les mains, mais aussi avec la tête et veiller au bien-être de tous dans l'apprentissage parce qu'évidemment tout le monde doit être à l'aise et en profiter à fond, et que tout le monde puisse profiter à fond de cet apprentissage.

Si vous voulez plus d'information, il existe la Fédération Belge francophone des fermes d'animation. Il y a notamment la ferme d'Anjou qui est ici à Bruxelles, et si vous voulez d'autres informations concernant l'accompagnement de projets en médiation animale, il ne faut pas hésiter à s'adresser à la fédération.

“Enseigner le respect des animaux à l'école pour aider à réduire les violences”, par Fabrice Ligny, enseignant en philosophie et citoyenneté et président de l'association “ Des Pattes et des Classes”

Je suis enseignant dans le secondaire, je suis professeur de philosophie et de citoyenneté. J'ai une formation d'historien et de géographe.

A cet égard, on va aborder l'exposé avec des éléments en rapport avec l'histoire.

Ce rapport entre la violence sur les humains et sur les animaux n'est pas neuf. Ainsi, le peintre et graveur anglais du XVIIIe siècle William Hogarth a tenté de démontrer par son travail le lien entre la violence des enfants envers les animaux et puis, qui pouvait dégénérer en violence sur des adultes et sur des humains.

La morale qu'essaie de faire passer William Hogarth - nous sommes ne l'oublions pas au XVIII e siècle - est celle selon laquelle les enfants cruels deviendront, si la société les laisse faire, des adultes criminels.

Relevons toutefois le contexte sociologique de l'époque empreint d'une certaine forme de classicisme aussi à l'époque qui considérait les classes sociales inférieures comme étant mal éduquées etc. L'idée était aussi de dire qu'il faut éduquer les classes sociales inférieures si on ne veut pas en faire des criminels.

Cette corrélation, ce lien n'est pas vain. Le grand philosophe Emmanuel Kant disait « *Celui qui est cruel avec les animaux devient rude avec les hommes* ».

La base du raisonnement ne consistait pas à veiller à sauver les animaux - il n'y avait pas vraiment de considération morale par rapport à l'animal - mais appréhendait le principe selon lequel en travaillant sur la maltraitance sur les animaux, on travaillerait aussi sur la violence envers les humains.

Permettez-moi de soulever une question qui est loin d'être anodine, et ce sous forme d'interrogation: "*Ne faut-il pas aider l'humain avant les animaux ?*" davantage par les adultes que par les enfants.

En fait, les deux sont compatibles et sont même liés et en même temps de préférence. Faisons un peu d'histoire.

En 1822, le Parlement du Royaume-Uni adopta la première loi de protection animale au monde : la loi Martin's Act, introduite par le député irlandais Richard Martin. Elle interdit les actes de cruauté à l'encontre du « bétail » (chevaux, vaches, moutons...).

En 1809, toujours en Angleterre, Lord Erskine dépose un projet s'opposant aux cruautés envers les chevaux, porcs, moutons, et il reprend les mots de Kant « *endurcir le coeur contre les sentiments naturels d'humanité* », c'est-à-dire que si on maltraite les animaux, on endurecit son coeur et en devenant adulte, dans les rapports avec les humains, on a ce coeur qui est endurci.

Je fais la relation avec la loi Grammont en France, de 1850, où émergeait plutôt l'idée d'empêcher la maltraitance sur les animaux en public.

En France, la protection animale s'est concrétisée, en premier lieu, par une protection pénale. La première loi date du 2 juillet 1850 : la loi Grammont. Le Général Jacques Delmas de

Grammont était sensibilisé au sort des chevaux de guerre et des animaux maltraités dans les rues. En sa qualité de député, il fit voter par l'Assemblée nationale législative une loi selon laquelle : « *Seront punis d'une amende de cinq à quinze francs, et pourront l'être d'un à cinq jours de prison, ceux qui auront exercé publiquement et abusivement des mauvais traitements envers les animaux domestiques* ».

Avec cette loi, le député avait pour objectif d'incriminer tous les mauvais traitements infligés aux animaux domestiques (incluant le cheval), qu'ils soient publics ou non, et les punir d'amendes. Toutefois, lorsque la loi fût votée, elle s'est contentée d'incriminer uniquement les mauvais traitements publics (et non plus toutes les maltraitances même privées, ce qui était le projet initial. Cette loi est donc devenue une loi qui protégeait essentiellement la sensibilité des spectateurs et non pas celle des animaux.

La question qu'on se pose est comment acquérir plus d'humanité grâce aux animaux et à l'école.

Friedrich Fröbel qui est un grand pédagogue allemand du 19ème, et fondateur des jardins d'enfants, disait déjà « *c'est sur l'animal que l'enfant commence à exercer sa charité* ». C'est à la maison que l'enfant peut entraîner ou exercer son rapport à l'animal, le fait de le protéger etc., et cette approche existe depuis le 19ème siècle en termes de pédagogie.

La corrélation entre le niveau d'empathie, la violence sur les animaux et les violences interpersonnelles est prouvée par des études.

L'empathie est un indicateur de la santé du développement émotionnel. Il s'agit de développer l'attachement et les neurones miroirs par des relations de confiance avec les animaux et les humains sensibles et de référence enseignants/parents.

Cela constitue mon cheval de bataille en tant qu'enseignant et sur l'approche pédagogique de l'enseignement général.

Il est essentiel que les élèves aient une relation de confiance avec leurs enseignants et enseignantes. On forme déjà l'empathie en créant cette relation de confiance.

A cet égard, One Voice, une association française créée en 1995, agit. Elle développe des campagnes de lobbying et de sensibilisation pour tous les êtres sentients, pour la reconnaissance du statut de personne animale et celle du « lien » entre les violences exercées sur les animaux et les humains.

Le but de mon projet consiste à amener des outils aux enseignants pour pouvoir travailler, non

seulement sur l'empathie, mais sur d'autres éléments qui sont nécessaires pour connaître autour de l'animal et sa relation avec lui.

Je peux citer également le livre des éthologues Charlotte Duranton et Agatha Liévin-Bazin, docteures en éthologie, la science du comportement animal pour apprendre que les animaux ont des émotions.

Les enfants y apprennent que la plupart des animaux ressentent des émotions, les vertébrés principalement (pour exprimer leur colère, certains oiseaux peuvent gonfler leurs plumes et émettre des cris, les chats pointent leurs oreilles en avant et écarquillent les yeux quand ils sont surpris...).

À partir des six émotions principales (joie, tristesse, colère, surprise, dégoût et peur), des parallèles sont faits avec les émotions humaines pour que les enfants puissent mieux les cerner et par la suite on comprend comment elles se manifestent chez les animaux dont aussi des émotions plus complexes, comme la jalousie et l'empathie, dont sont aussi capables les animaux.

Il faut pouvoir parler en classe de ces émotions et pouvoir évoquer le parallèle entre les émotions des animaux et les émotions des humains pour bien montrer qu'il y a toute une série d'émotions qui sont communes mais dont il s'agit de comprendre et de connaître la façon dont il les exprime.

En effet, l'empathie va aussi se développer en fonction des connaissances qu'on va avoir par rapport aux animaux. L'empathie peut se travailler à différents niveaux, et des enseignants en économie ou en éducation physique peuvent également l'appliquer. Moi, j'ai souvent par exemple, des professeurs de gym quand je fais des salons. J'ai toutes sortes de profs qui viennent me voir, des profs d'économie, les profs de gym qui viennent me voir en me disant «mais moi, en économie, comment je peux parler des animaux, c'est quand même la philo, c'est aussi la biologie, ... ». Un travail axé sur l'empathie entre humains peut générer des petits leviers pour justement pouvoir profiter de ce capital empathie qu'on a emmagasiné.

Je peux également parler de la Human Education, L'éducation humaine est un domaine d'étude et une approche pédagogique anglo saxonne qui établit des liens entre les droits de l'homme, la protection des animaux et la durabilité environnementale dans le but de préparer les gens à créer des solutions qui permettent aux personnes, aux animaux et à la nature de prospérer.

L'association que je dirige a pour objet de dire aux enseignants et aux enseignantes que l'on dispose d'outils à utiliser facilement en classe, pour développer des connaissances envers les

animaux

Maintenant, revenons sur l'idée de la corrélation entre la violence sur les animaux et les humains.

Permettez-moi de parler d'un psychologue social français qui a beaucoup travaillé sur le sujet aussi, qui s'appelle Laurent Bègue-Shankland, professeur à l'Université de Grenoble, auteur notamment du livre "Face aux animaux" et auteur d'une étude importante sur l'impact de la maltraitance animale sur le comportement des adolescents.

Il considère en effet que la maltraitance animale est considérée comme un marqueur important de la violence envers les humains, et il est important de comprendre ses déterminants. Dans un échantillon scolaire composé de 12 344 participants âgés de 13 à 18 ans, il a ainsi observé que 7,3 % des participants ont admis avoir perpétré des maltraitances envers les animaux.

La maltraitance animale était un comportement solitaire environ la moitié du temps et, dans 25 % des cas, elle impliquait uniquement une autre personne.

La maltraitance animale était plus fréquente chez les hommes, et elle survenait plus souvent chez les adolescents ayant un climat familial moins positif, un moindre soutien de la part des amis, un moindre attachement à l'école ; la maltraitance envers les animaux était liée à des comportements plus déviants comme l'ivresse et l'intimidation.

Cette étude a montré pour la première fois que la maltraitance envers les animaux était plus élevée chez les adolescents ayant adopté des attitudes spécistes. Selon lui, le spécisme est défini comme comportant un « *préjugé ou attitude de parti pris en faveur des intérêts des membres de sa propre espèce et à l'encontre des intérêts des membres des autres espèces* ».

Une autre conclusion que je souligne qui est importante à mon sens, c'est que les auteurs de violence sur les animaux sont fréquemment auteurs de harcèlement scolaire également.

Au niveau politique, et lorsque l'on voit les dégâts causés par le harcèlement scolaire, celui-ci et la violence sur les animaux sont liés dans les deux sens, c'est-à-dire que on a aussi bien des enfants qui vont être violents sur des animaux puis sur des condisciples à l'école mais aussi l'inverse, on peut voir aussi des enfants qui sont malmenés, qui sont harcelés et qui vont avoir comme exutoire de s'en prendre à leurs animaux. Cela va dans les deux sens.

Il est donc nécessaire de dire que lorsque le lien social est plus fragile chez des enfants (ils ont moins d'amis, peu de soutien au niveau familial. Ils sont souvent anxieux, frustrés, vivent des injustices, et des tensions financières, alors ils peuvent être violents avec les animaux,

On en revient à des considérations et des conceptions philosophiques qui portent à penser que l'animal a moins de valeur que l'humain, et c'est encore aujourd'hui malheureusement un élément qui est présent dans notre société.

Existe toujours cette norme culturelle de la domination et des hiérarchies entre les humains et les animaux, cette césure métaphysique entre l'humain et l'animal. Des études ont démontré que plus les enfants étaient imprégnés culturellement des systèmes de domination et de hiérarchie dans la société sur les classes sociales, plus ils faisaient aussi une hiérarchie entre l'humain et l'animal.

Ce n'est pas anodin car la manière dont on traite les animaux induit le résultat finalement global de notre approche au niveau de la société.

Le professeur Laurent Bègue Shankland, dont j'ai parlé tout à l'heure, voit des solutions pour combattre cet état de fait et notamment le fait de travailler sur ce qu'on appelle les «compétences psychosociales» des enfants, comme l'empathie, la communication, la pensée créative, l'esprit critique, toutes sortes de compétences qui permettent de développer notre approche aux humains et aussi aux animaux, tout en intégrant aussi l'animal.

Je souscris à cette approche-là qui est inclusive, c'est-à-dire qu'on inclut l'animal dans une démarche, pour créer de l'empathie envers autrui, envers une certaine forme d'altérité également.

Les compétences psychosociales constituent un concept pédagogique qui est plus développé en France. L'Education Nationale l'a même intégré maintenant dans les programmes scolaires. En Fédération Wallonie-Bruxelles, ce n'est pas encore le cas.

J'évoquais tout à l'heure l'éducation humaine, on peut parler également de "l'éducation émotionnelle et sociale ».

Je peux conseiller également le livre de Laurent Bègue-Shankland qui s'appelle « *Face aux animaux* », dans lequel sur base de l'expérience de Milgram sur la soumission à l'autorité, dans laquelle des hommes et des femmes ordinaires sont amenés à porter atteinte à un animal de laboratoire (en réalité un robot) pour la science. Il révèle les influences de nos comportements face aux animaux et les circonstances qui favorisent une diminution de notre empathie envers eux.

Un supplément d'empathie ou une empathie efficiente nécessite une meilleure connaissance de la sensibilité animale, de son intelligence, de ses capacités et de ses besoins.

Lorsque l'on analyse les programmes scolaires, des termes qui sont nécessaires pour travailler sur l'empathie et sur la considération de l'animal en général ne s'y trouvent pas.

Par exemple, je prends le concept de sensibilité qui est présent dans le Traité de Lisbonne, le Code Civil, la Loi de 86, le Code Wallon du bien-être animal, voire celui de sentience, au niveau du code bruxellois qui n'apparaissent à aucun moment dans les programmes scolaires.

A ce stade, le programme scolaire aujourd'hui, en termes d'approche à l'animal, relève d'une approche écosystémique, c'est-à-dire l'animal dans son écosystème jamais en tant qu'individu et encore davantage en souffrance.

Je pense que l'enseignement doit s'adapter à cet égard et cela correspond je crois également à une demande du public.

Les avancées nécessaires en milieu scolaire « bien-être animal » n'apparaissent pas dans les programmes scolaires non plus.

Le politique a l'occasion de faire avancer les choses, et en l'occurrence de faire entrer des concepts dans les référentiels scolaires.

Ainsi la notion d'éthique animale qui est la philosophie morale qui permet de réfléchir à notre approche, notre considération par rapport à l'animal.

Elle constitue vraiment une opportunité aussi pour les jeunes non pas de donner clé sur porte un mode de pensée, mais d'exercer sa pensée au regard de l'animal.

Une autre avancée nécessaire est le développement de l'empathie envers les animaux à travers la notion d'éthologie que j'ai évoquée (comment interpréter l'attitude d'un animal, un chimpanzé, un chien par exemple), les compétences psychosociales ; l'intelligence émotionnelle envers l'animal ou encore l'apprentissage des principales lois protectrices des animaux, leur utilité et travailler à leur compréhension ainsi qu'à l'application de celles-ci.

A cet égard, au-delà du principe "nul n'est censé ignorer la loi", je crois que l'école a aussi son rôle à jouer; lors d'une animation que j'assurais à propos d'un film qui parlait des chats, et lorsque j'ai posé une question sur la stérilisation des chats, une jeune fille m'a répondu qu'elle risquait la prison si elle ne stérilisait pas son chat.

Ce qui était vraiment intéressant dans sa remarque, c'était le fait que la première chose à laquelle elle pensait finalement, c'était ce qui allait lui arriver à elle et non pas ce qui allait en coûter au chat par exemple quelle souffrance il risque de vivre. Il faut pouvoir expliquer le

pourquoi de la loi et ses conséquences ici en l'espèce si on ne pratique pas une bonne politique de stérilisation.

Le premier élément en pédagogie consiste à donner du sens aux apprentissages et c'est valable également en matière d'apprentissage d'une réglementation.

J'ai trouvé fort intéressante l'intervention de Madame Margot, inspectrice principale à la Zone de Police Midi et responsable de la Cellule Animaux de cette zone, qui souhaite travailler en partenariat avec des instituteurs des écoles pour offrir justement des sessions de sensibilisation en matière de bien-être animal, et ce dans le cadre de l'acquisition d'un chien assistant judiciaire.

Il est important que d'autres structures telles que la police fassent des animations de ce type car elle a aussi un rôle d'exemple à jouer. Et puis, la spécificité du chien policier est telle qu'elle justifie l'organisation d'animations par la police elle-même et l'on peut se féliciter que l'intégration du bien-être animal dans notre société passe également par ce corps de métier essentiel, au niveau bruxellois mais aussi ailleurs.

Dans l'absolu, cependant, le partenariat entre les écoles et la police peut s'envisager bien entendu.

On propose aussi aux enseignants de faire venir des acteurs extérieurs Gaia fait partie des associations que l'on conseille, Il y a aussi WWF, Natagora, etc.

Si l'enseignant s'empare du sujet, des éléments intéressants peuvent évidemment venir d'intervenants extérieurs même si ce n'est pas la panacée.

Si je milite pour que certaines notions rentrent dans les référentiels scolaires, c'est finalement d'une part, pour homogénéiser le discours, en matière de sensibilité animale, de sentience, le respect de la vie animale, ou encore éthique animale, et d'avoir des attentes qui sont communes à tout le monde dans l'enseignement.

Et, jusqu'à preuve du contraire, ce sont les référentiels scolaires qui sont là pour mettre un petit peu les points sur les « i » sur des notions à apprendre et qui constituent le socle commun.

Ce socle commun, tout en respectant la liberté pédagogique, doit précéder, accompagner l'animation et non l'inverse et il est important que les pouvoirs publics puissent agréer autant que subsidier des associations telles que la mienne, c'est un gage de qualité voire de sécurité.

Une membre du public a observé à just titre que les enseignants et les enseignantes qui

viennent en ferme d'animation, par exemple, au travers d'activités comme nourrir l'animal ou ce genre de chose, travaillent également les socles de compétences tels que des mathématiques, du français, de l'expression, des sciences, etc., mais n'oublions que les apprentissages des enfants dépendent un petit peu aussi du bon vouloir et des personnalités qu'on retrouve dans l'école soient les directions, les enseignants.

L'objectif demeure l'implémentation de ces concepts dans les référentiels scolaires, afin que tous les élèves soient logés à la même enseigne et que tous les enfants profitent de ces apprentissages-là et pas seulement ceux qui sont dans une école où on est attentif à l'animal.

Il ne s'agit pas de mettre en place un cours de bien-être animal dans les écoles, mais bien par exemple en sciences, savoir ce que c'est que la sentience ou la sensibilité de l'animal, voire aborder quelques notions d'éthologie.

En guise de conclusion, rappeler que finalement il faut acquérir une forme de vigilance, plusieurs structures de notre société peuvent avoir un regard sur cette corrélation entre la violence sur les animaux et celle exercée sur les personnes humaines, la police, la justice, là aussi, créer donc des sortes de sentinelles de la violence pour pouvoir les repérer et faire avancer les choses en formant davantage les gens.

Conclusions par Joelle MAISON, députée bruxelloise

Tout d'abord, je voudrais remercier les trois intervenants, vous remercier toutes et tous d'avoir participé à ce colloque et vous dire que cela fait du bien cette bienveillance et ce côté positif. Je voudrais aussi remercier les services du Parlement sans lesquels ce colloque n'aurait pu avoir lieu.

Je m'appelle Joëlle Maison, je suis juriste de formation, donc Monsieur Ligne, je vous confirme que dans les cours de droit, on n'aborde pas, en tous cas dans le tronc commun. On va peut-être trouver le bien-être animal en droit de l'environnement mais je n'ai pas fait ce master-là.

J'ai été avocate pendant quinze ans et puis, échevine de l'éducation dans la commune d'Uccle. Je n'ai pas de formation de pédagogue mais cela m'a appris évidemment beaucoup de choses et ensuite, je suis devenue, j'ai eu la chance de devenir députée bruxelloise avec un passage aussi au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

D'abord, je voudrais bien rappeler que maintenant la relation entre la cruauté envers les animaux et la violence, la brutalité envers les êtres humains, est avérée. Cela ressort pleinement de vos interventions.

Et je voudrais ajouter peut-être une dimension plus personnelle qui, si elle n'est pas corroborée scientifiquement, en tout cas - mais je la retire de mon expérience, on va dire sociale ou humaine - c'est qu'il existe une seule violence, la violence celle exercée envers les animaux, celle exercée envers les êtres humains, mais il y a aussi une seule indifférence.

J'ai remarqué qu'autour de moi, les personnes qui n'avaient pas vécu ou qui ne s'étaient pas du tout intéressées aux animaux durant leur vie, étaient peut-être moins empathiques aussi envers les humains de manière générale.

Je voulais aussi parler de l'empathie. L'empathie, c'est la faculté intuitive de se mettre à la place d'autrui et de percevoir ce qu'il ressent. Cette empathie peut être innée mais en tous cas, elle peut être aussi développée et encouragée pendant toute sa vie et singulièrement, pendant son enfance.

Permettez-moi de faire référence au jeu des 3 figures qui est un jeu que l'on propose aux enfants en maternelle pour apprendre à vivre les émotions des autres. On leur assigne 3 postures - la posture de l'agresseur, la posture de l'agressé, la posture de l'autorité ou de la personne qui assiste à cela.

Cela ressemble à du théâtre mais en fait cela permet aux enfants d'emprunter ces postures et de se mettre à la place de chaque rôle.

On a remarqué, et c'est scientifiquement prouvé, que les enfants étaient beaucoup plus réceptifs aux émotions d'autrui et développent des comportements beaucoup plus vertueux. Parmi les 8-9 millions d'espèces vivantes, l'être humain a historiquement établi une fracture entre lui et une position dominante entre lui et les autres espèces vivantes. Que l'être humain finalement s'intéresse à lui et aussi aux animaux qui lui ressemblent le plus, c'est avéré.

Si on ne regarde pas suffisamment les animaux, quand on n'a pas suffisamment égard au monde animal, forcément, on n'arrive pas à développer une empathie, une connaissance par rapport aux animaux et par rapport à l'ensemble de l'espèce comme on l'a dit.

L'on a cité quelques philosophes, au cours de ce colloque et à cet égard Michel de Montaigne, au 16ème siècle, était un précurseur pour les méthodes éducatives - à l'époque où tout le monde battait les élèves et où il y avait des comportements absolument innommables envers les enfants - lui, martelait qu'il ne fallait pas frapper les enfants, que la fessée ne devait pas être administrée.

Il était très attentif au bien-être animal également et il était un grand admirateur des pédagogies dites « actives » de l'apprentissage par le réel, par le concret, par l'observation et

pas seulement de l' apprentissage magistral.

Il affirmait que c'était un préjugé d'orgueil qui nous faisait croire que les animaux n'avaient pas de langage, n'étaient pas capables de communiquer en tous cas pas avec nous ce qui faisait en sorte qu'on se sentait supérieur.

C'est assimilable à une erreur de jugement parce que les animaux ont évidemment un langage, un langage qui leur est propre, un langage fait de gestes et de signes et signalait à propos que les êtres humains qui n'avaient pas le langage ou les personnes muettes, par exemple, n'étaient pas pour autant considérées comme inférieures.

Il en déduisait une faute morale. Et je trouve que c'est quand même très intéressant d'avoir au XVIe siècle , un penseur qui a ouvert le champ à toutes les réflexions qu'on a aujourd'hui.

Il y a quelques conclusions qui s'imposent à tout ce qu'on vient de vivre, d'échanger aujourd'hui.

Premièrement, le bien-être animal doit être inculqué à l'instar des autres matières qui sont jugées indispensables, le français les autres langues, mais aussi des mathématiques.

Il doit être inculqué dans les petites classes et évidemment il doit figurer dans les référentiels parce que les référentiels c'est ce qu'on doit apprendre, et les programmes, c'est comment l'apprendre.

Le «comment l'apprendre ?» peut revêtir des formes différentes mais ce qu'on doit apprendre doit figurer dans un référentiel.

Et pour avoir en tant que députée, siégé un temps dans la Commission des référentiels du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles (cette commission est composée de plusieurs personnes qui ont des tas de connaissances disciplinaires: en géographie, en mathématique...), j'avais été sidérée d'assister à des querelles alors que le but de faire rentrer cela dans les référentiels scolaires afin que tout le monde soit logé à la même enseigne et que tous les enfants profitent de ces apprentissages attention à l'animal etc.

Fabrice Ligny faisait référence que c'est en sciences qu'il convient d'appréhender ce qu'est la sentience ou la sensibilité de l'animal.

Je trouve les référentiels du tronc commun, beaucoup trop larges, étendus, trop détaillés alors que finalement, on constate qu'aujourd'hui, ce qui est important à l'école, c'est de développer le langage évidemment, de développer l'esprit critique face à toute la kyrielle d'informations

auxquelles on est soumis, d'apprendre à coopérer et d'apprendre le savoir-être ce qui relève de compétences non cognitives mais plutôt les compétences comportementales.

Effectivement, nous n'avons pas sur le bien-être animal dans les référentiels du tronc commun, et il est donc impérieux que ce bien-être animal fasse partie des impératifs pédagogiques, à l'instar de ce qui est fait pour l'Evras.

Je crois qu'il est important, de l'enseigner de façon décloisonnée et aujourd'hui, le pacte d'excellence fait en sorte qu'il y a sept domaines d'apprentissages et donc les disciplines sont beaucoup plus décloisonnées.

Cela fait partie de la sensibilité de la formation de l'enseignant et puis aussi de sa formation tout au long de la carrière d'apprendre à décloisonner les matières.

Comme cela a été dit à propos, le bien-être animal doit être une matière qui doit être enseignée de manière sèche, rigoureuse, verticale, qui doit être enseignée à travers l'expérience, à travers les visites, à travers les sciences, à travers le français, pourquoi pas l'étude de texte donc c'est comme ça qu'on y arrivera.

Nous parlementaires mais aussi le Centre d'études allons pour plaider entre autres et au-delà de tout ce que vous a dit Bernard Clerfayt sur le futur code du bien-être animal et des avancées qu'il va constituer pour le bien-être des animaux, comptez sur nous pour qu'on plaide inlassablement et notamment, si on a la chance d'entrer dans un gouvernement après les élections de juin pour que le bien-être animal fasse partie intégrante du domaine de l'éducation en Fédération Wallonie-Bruxelles.